

BORALEX

Au-delà

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



REVUE FINANCIÈRE

2^e trimestre 2024

Se démarquer par une croissance durable
et responsable

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

14 août 2024



Avertissement

Déclarations prospectives

Certaines déclarations contenues dans cette présentation, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, aux cibles de puissance installée, de BAIIA(A) et de flux de trésorerie discrétionnaires, au plan stratégique, aux perspectives d'affaires dans diverses régions, au modèle d'affaires et à la stratégie de croissance de la Société, à la croissance organique et à la croissance par fusions et acquisitions, à l'obtention d'une cote de crédit « Investment Grade », au paiement du dividende trimestriel, aux objectifs financiers, aux dates de mise en service des projets, aux projets de production d'énergie renouvelable en portefeuille ou sur le Chemin de croissance de la Société, aux discussions en cours afin de conclure des contrats de vente d'électricité (CAÉ) corporatifs en France et au Royaume-Uni, et aux objectifs reliés à la stratégie de responsabilité sociale d'entreprise (RSE), constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières.

Les déclarations prospectives reposent sur des hypothèses importantes, y compris les suivantes : les hypothèses posées quant au rendement que la Société tirera de ses projets, selon les estimations et les attentes de la direction en ce qui a trait aux facteurs liés aux vents et à d'autres facteurs, les opportunités qui pourraient être disponibles dans les divers secteurs visés pour la croissance ou la diversification, les hypothèses posées quant aux marges du BAIIA(A), les hypothèses posées quant à la situation dans le secteur et à la conjoncture économique en général, la concurrence et la disponibilité du financement et de partenaires. Bien que la Société estime que ces facteurs et hypothèses sont raisonnables, selon les renseignements dont elle dispose actuellement, ceux-ci pourraient se révéler inexacts.

Boralx tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-jacents à ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une déclaration prospective donnée. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les informations financières prospectives ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent notamment, l'effet général des conditions économiques, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'énergie, le risque de non-renouvellement de CAÉ ou l'incapacité de signer de nouveaux CAÉ corporatifs, le risque de ne pas capturer le crédit d'impôt à l'investissement américain ou canadien, le risque de contreparties, la capacité de financement de la Société, les risques reliés à la cybersécurité, la concurrence, les changements dans les conditions générales du marché, la réglementation régissant son industrie et les amendements à celle-ci, notamment la législation, la réglementation et les mesures d'urgence pouvant être mises en place de temps à autre pour faire face aux prix élevés de l'énergie en Europe, les litiges et autres questions réglementaires liées aux projets en exploitation ou en développement, ainsi que certains autres facteurs abordés dans les rubriques traitant des facteurs de risque et des facteurs d'incertitude figurant dans le rapport de gestion de Boralx pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations ont été faites. Rien ne garantit que les résultats, le rendement ou les réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives, se concrétiseront. Le lecteur est donc prié de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives.

À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralx n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières

Afin d'évaluer la performance de ses actifs et de ses secteurs d'activité, Boralx utilise des mesures de performance de ses actifs et de ses secteurs d'activité qui ne sont pas des mesures financières conformes aux IFRS. La direction est d'avis que ces mesures représentent des indicateurs financiers largement utilisés par les investisseurs pour évaluer la performance d'exploitation et la capacité d'une entreprise à générer des liquidités à même ses activités d'exploitation. Les mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières permettent également aux investisseurs de mieux comprendre le fondement des prises de décisions de la Société, puisque celle-ci s'appuie sur ces mesures pour prendre des décisions financières, stratégiques et opérationnelles. Ces mesures financières non conformes aux IFRS ne doivent pas être considérées comme des mesures remplaçant une mesure conforme aux IFRS.

Ces mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières sont établies principalement à partir des états financiers consolidés audités, mais n'ont pas un sens normalisé prescrit par les IFRS ; par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables aux résultats d'autres sociétés qui utilisent des mesures de performance portant des noms similaires. Les mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières ne sont pas auditées. Elles comportent des limitations importantes à titre d'outils d'analyse, et les investisseurs ne doivent pas les examiner isolément ni se fier outre mesure aux ratios ou aux pourcentages calculés à l'aide de celles-ci.

La Société utilise les termes « BAIIA(A) », « combiné », « coefficient d'endettement net », « marge brute d'autofinancement », « flux de trésorerie discrétionnaires », « ratio de distribution », « ratio de réinvestissement », « liquidités disponibles et financements autorisés », « production anticipée », « flux de trésorerie discrétionnaires par action » et « taux de croissance annuel composé » pour évaluer la performance de ses actifs et de ses secteurs d'activités. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 2 2024 de Boralx.

Général

Les données exprimées en pourcentage sont calculées à partir de montants en milliers de dollars. Les chiffres entre parenthèses indiquent les résultats selon le Combiné, comparativement à ceux obtenus selon le Consolidé.



PATRICK DECOSTRE

Président et chef de la direction

Faits saillants

- Boralex améliore ses résultats financiers au cours des six premiers mois de l'exercice, avec une hausse de 14 % (11 % en combiné¹) de son BAIIA(A)¹, de 23 % (21 %) de son résultat d'exploitation et de 41% de son résultat net comparativement à 2023.
- Montage des turbines en cours pour les projets éoliens Apuiat au Québec et Limekiln en Écosse, dont les mises en service sont prévues à la fin 2024.
- Démarrage de la construction des deux projets de stockage Hagersville et Tilbury en Ontario, prévu en août et avancement du projet éolien des Neiges Sud selon les échéanciers prévus.
- Soumission de projets solaires dans le cadre de l'appel d'offres de NYSERDA et de projets éoliens dans le cadre de l'AR6 au Royaume-Uni.



Montage d'éolienne parc Apuiat au Québec

¹ Le Combiné et les liquidités disponibles et financement autorisés sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définitions normalisées selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 2 2024.

² La Production anticipée est une mesure financière supplémentaire. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 2 2024.

Faits saillants

- Pour le T2-2024, production en baisse de 2 % (+1 % en combiné¹) sur le T2-2023 et inférieure de 11 % (8 %) à la production anticipée².
- BAIIA(A)³ de 130 M\$ (152 M\$) au T2-2024 en hausse de 11 M\$ (9 M\$) par rapport au T2-2023.
- Flux de trésorerie discrétionnaires¹ de 17 M\$ au T2-2024 en hausse de 13 M\$ par rapport au T2-2023.
- Maintien de la flexibilité financière et d'un solide bilan, avec plus de 620 M\$ en liquidités disponibles et financements autorisés¹ au 30 juin 2024.



Montage d'éolienne parc Limekiln en Écosse

¹ Le Combiné, les flux de trésorerie discrétionnaires et les liquidités disponibles et financement autorisés sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définitions normalisées selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 2 2024.

² La Production anticipée est une mesure financière supplémentaire. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 2 2024.

³ Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 2 2024.

Environnement d'affaires | Canada et États-Unis

Canada

- En juin 2024, le projet de loi C-59, Loi d'exécution de l'énoncé économique de l'automne 2023, a été sanctionné, et la nouvelle loi est entrée en vigueur. Cette loi instaure entre autres le Crédit d'impôt à l'investissement (CII) de 30 %, applicable aux biens admissibles acquis et rendus disponibles au plus tôt le 28 mars 2023. Le CII a pour but d'encourager les investissements dans la production d'énergie renouvelable, le stockage d'énergie et le secteur des technologies propres.
- Au Québec, le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie a déposé le projet de loi 69, qui vise à moderniser le secteur de l'énergie du Québec et à aider le Québec à atteindre son objectif de carboneutralité d'ici 2050. Le projet de loi vient appuyer le Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec, qui s'attend à une hausse de plus de 60 TWh de la demande d'électricité au Québec d'ici 2035. Cette mesure témoigne de l'importance que le gouvernement du Québec et Hydro-Québec accordent à l'énergie éolienne pour répondre aux besoins énergétiques futurs du Québec. Le but est de tripler la contribution de l'énergie éolienne pour la porter à plus de 10 000 MW d'ici 2035. Pour ces projets éoliens à grande échelle, Hydro-Québec agirait en tant qu'actionnaire et maître d'œuvre en partenariat avec les Premières Nations et les municipalités.
- En Ontario, l'Independent Electricity System Operator (IESO) a publié un rapport intitulé 2024 Annual Planning Outlook (APO). Le rapport contient un aperçu sur 25 ans des besoins prévus du réseau (de 2025 à 2050), ainsi qu'une prévision de la croissance de la demande d'énergie à un taux annuel moyen de 1,9 %, qui devrait passer de 154 TWh en 2025 à 245 TWh en 2050, un écart de 91 TWh, ou 59 %, sur 25 ans.

États-Unis

- L'*Inflation Reduction Act (IRA)* et la *Creating Helpful Incentives to Produce Semiconductors (CHIPS) Act*, adoptées toutes deux en 2022, sont toujours le moteur de la croissance économique et du développement des énergies renouvelables. Le deuxième trimestre de 2024 a été marqué par des politiques protectionnistes mises en œuvre par l'administration Biden, notamment celle régissant les tarifs douaniers.
- Dans l'État de New York, NYSERDA a lancé l'appel d'offres RESRFP24-1 à la fin du mois de juin 2024. Les soumissions au titre de la phase 2 sont attendues en août. Entretemps, la gouverneure Hochul a profité de la situation actuelle en matière de postes vacants et de nominations pour réorganiser la direction de l'*Office of Renewable Energy Siting (ORES)* et de la *Public Service Commission (PSC)*. Ces mesures doivent permettre à la gouverneure de mieux s'assurer du respect et de la bonne application des politiques de son administration par les organismes étatiques et les organismes de réglementation indépendants.

Environnement d'affaires | France et Royaume-Uni

Europe

- Deux règlements importants ont été adoptés afin de structurer le secteur de l'énergie dans les années à venir : le règlement pour une industrie « net zéro », qui vise à développer l'industrie européenne des technologies neutres en carbone, des métaux rares et des matières critiques, et la réforme de la conception du marché de l'électricité, qui vise à protéger les clients des hausses de coûts importantes pendant les périodes de pointe.
- Après l'élection du 9 juin 2024, le parlement européen a pris un virage un peu plus à droite, mais sans changer son équilibre dans l'ensemble. Une nouvelle commission européenne devrait être nommée au cours des prochains mois, laquelle établira les priorités pour les années à venir. La politique énergétique et de décarbonation ne devrait pas être revue, et l'accent sera mis sur sa mise en œuvre.

France

- Le président français Emmanuel Macron a annoncé la dissolution de l'Assemblée nationale par suite des élections européennes et des élections législatives ont eu lieu les 30 juin et 7 juillet 2024. Aucun parti n'a réussi à se démarquer, trois blocs sans majorité claire se trouvant à l'Assemblée nationale. Le programme des prochains mois dépendra de la constitution du nouveau gouvernement.
- La volonté politique en faveur des énergies renouvelables est renforcée mais l'incertitude reste omniprésente quant à l'avenir de la politique énergétique en l'absence d'un nouveau gouvernement. En parallèle, bon nombre d'appels d'offres, pour l'éolien et le solaire, sont prévus tout au long de 2024 afin d'appuyer le développement de nouvelles capacités de production d'énergie renouvelables.

Royaume-Uni













- La récente élection générale a mis au pouvoir le Parti travailliste. La perspective à l'égard des énergies renouvelables est positive, le programme des travaillistes affichant un penchant avoué vers la carboneutralité avec comme cibles de doubler l'éolien terrestre, de tripler l'énergie solaire et de quadrupler l'éolien en mer. En outre, l'objectif est d'accélérer les améliorations au réseau et de mettre un terme à l'interdiction de l'éolien terrestre en Angleterre.

Suivi du Plan stratégique | Orientation CROISSANCE

CHANGEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE DE PROJETS

RÉPARTITION DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DE BORALEX

PORTEFEUILLE DE PROJETS

		AMÉRIQUE DU NORD	EUROPE	TOTAL BORALEX
TOTAL 5 967 MW	PHASE PRÉLIMINAIRE			
	<ul style="list-style-type: none"> • Droits fonciers sécurisés • Interconnexion possible • Révision des risques réglementaires • Évaluation de l'acceptabilité par les collectivités locales (Europe) 	 400 MW	547 MW	947 MW
		 590 MW	672 MW	1 262 MW
		 315 MW	125 MW	440 MW
	PUISSANCE TOTALE	1 305 MW	1 344 MW	2 649 MW
	PHASE MI-PAROURS			
	<ul style="list-style-type: none"> • Design préliminaire pour faire une soumission 	 -	492 MW	492 MW
	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des permis à obtenir et de l'acceptabilité par les communautés locales (Amérique du Nord) 	 -	325 MW	325 MW
	<ul style="list-style-type: none"> • Demandes de permis et d'autorisations administratives effectuées et évaluation finale des risques environnementaux complétée (Europe) 	 -	40 MW	40 MW
	PUISSANCE TOTALE	-	857 MW	857 MW
	PHASE AVANCÉE			
	<ul style="list-style-type: none"> • Projet soumis dans un appel d'offres ou à la recherche active d'un CAE corporatif 	 581 MW	313 MW	894 MW
	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation finale complétée des risques environnementaux (Amérique du Nord) 	 1 000 MW	24 MW	1 024 MW
	<ul style="list-style-type: none"> • Projet autorisé par les autorités réglementaires (France) 	 525 MW	18 MW	543 MW
	PUISSANCE TOTALE	2 106 MW	355 MW	2 461 MW
TOTAL		 981 MW	1 352 MW	2 333 MW
		 1 590 MW	1 021 MW	2 611 MW
		 840 MW	183 MW	1 023 MW
	PUISSANCE TOTALE	3 411 MW	2 556 MW	5 967 MW










Faits saillants

- Ajout de 150 MW pour des projets éoliens et solaires en Europe au stade préliminaire de projet.
- Modification de puissance prévue de projets éoliens et solaires en Europe ainsi que de projets solaires en Amérique du Nord, pour une augmentation totalisant 61 MW.
- Passage de 25 MW de projets solaires en Europe en phase mi-parcours.
- Passage de 26 MW d'un projet éolien en Europe en phase avancée.

Suivi du Plan stratégique | Orientation CROISSANCE

CHANGEMENTS DANS LE CHEMIN DE CROISSANCE

CHEMIN DE CROISSANCE

		AMÉRIQUE DU NORD	EUROPE	TOTAL BORALEX	
TOTAL 851 MW	PHASE SÉCURISÉE				
	<ul style="list-style-type: none"> Contrat obtenu (REC ou CAE) et <ul style="list-style-type: none"> interconnexion soumise (États-Unis) interconnexion sécurisée (Canada) Interconnexion sécurisée et <ul style="list-style-type: none"> projet purgé de tout recours (France) projet autorisé par les autorités réglementaires (Écosse) 		133 MW	74 MW	207 MW
			-	-	-
			380 MW	-	380 MW
		PUISSANCE TOTALE	513 MW	74 MW	587 MW
	PHASE EN CONSTRUCTION OU PRÊTS À CONSTRUIRE				
	<ul style="list-style-type: none"> Permis obtenus Financement en cours Date de mise en service établie Stratégie tarifaire définie Autorisé par le Conseil d'administration de Boralex ou le Président et chef de la direction selon la politique de délégation d'autorité 		100 MW	164 MW	264 MW
			-	-	-
			-	-	-
		PUISSANCE TOTALE	100 MW	164 MW	264 MW
TOTAL		233 MW	238 MW	471 MW	
		-	-	-	
		380 MW	-	380 MW	
	PUISSANCE TOTALE	613 MW	238 MW	851 MW	

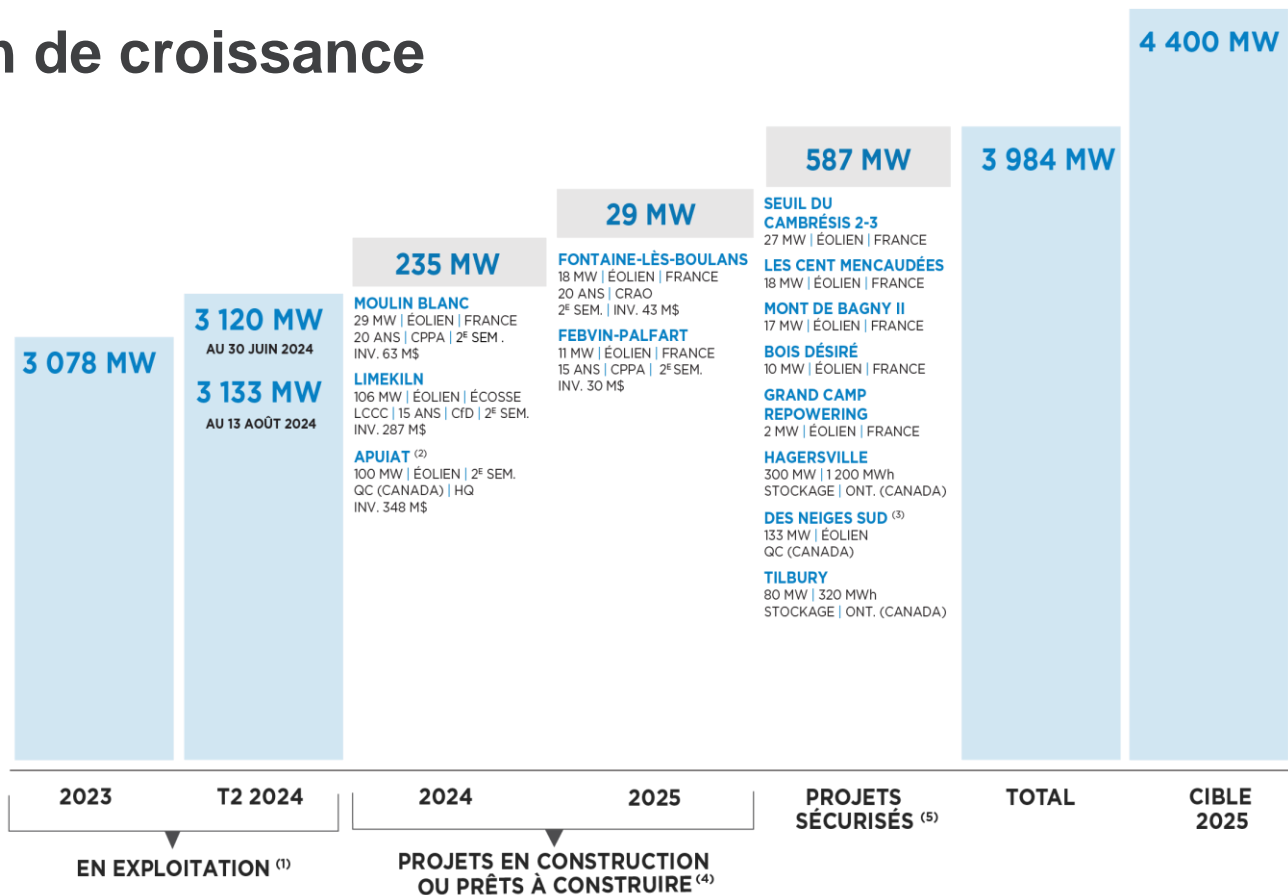
Faits Saillants

- Mise en service du parc éolien Helfaut de 21 MW et d'un parc solaire Cruis de 13 MW en Europe pour un retrait de 34 MW en phase construction.

ACTUELLEMENT EN EXPLOITATION 3 133 MW

Mise à jour en date du 13 août 2024

Chemin de croissance



(1) Corresponds à la puissance installée de production et inclut la puissance installée pour des projets de stockage.

(2) La Société détient 50 % des actions du projet éolien d'une puissance totale de 200 MW et elle ne détient pas le contrôle.

(3) La Société détient 50 % des actions du projet éolien d'une puissance totale de 400 MW et elle ne détient pas le contrôle. Un actionnaire minoritaire détient une participation dans la société de projet, portant l'intérêt économique net de la Société à 33%.

(4) L'investissement total pour les projets situés en Europe a été converti en dollars canadiens au taux de clôture au 30 juin 2024.

(5) Certains projets sécurisés seront mis en service au-delà de 2025.

Réalisations 2024 | Orientations stratégiques

Croissance

- Mise en service du parc éolien Helfaut en Europe qui a ajouté 21 MW en puissance installée.
- Ajout de projets éoliens en Europe totalisant 50 MW au stade préliminaire du portefeuille de projets.
- Soumission en août 2024 de projets éoliens dans le cadre du processus d'appel d'offres de l'AR6 au Royaume-Uni.

Clientèle

- Signature d'un CAÉ de 3 ans avec Statkraft au Royaume-Uni pour le parc éolien Limekiln couvrant une partie de la production du parc pendant la période entre sa mise en service et la date de commencement de son contrat de différence (CfD).

Diversification

- Mise en service en juillet du parc solaire Cruis en France qui a ajouté 13 MW en puissance installée.
- Ajout de trois projets solaires en Europe totalisant 100 MW au stade préliminaire du portefeuille de projets.
- Soumission en août 2024 de projets solaires dans le cadre du processus d'appel d'offres de NYSERDA.
- Signature d'un contrat d'achat d'électricité de 22 ans pour le projet de stockage Oxford en Amérique du Nord retenu dans l'appel d'offre LT1 en Ontario.

Optimisation

- Financement en mai 2024 du projet éolien Limekiln en Écosse d'un montant total de 224 M\$ (130 M£) qui comprend un prêt à terme de 203 M\$ (118 M£), une facilité de financement pour la taxe sur la valeur ajoutée de 9 M\$ (5 M£) et une facilité de réserve pour le service de la dette de 12 M\$ (7 M£).
- Poursuite de l'analyse de différents scénarios d'optimisation de la maintenance et de l'entretien pour nos parcs en exploitation.

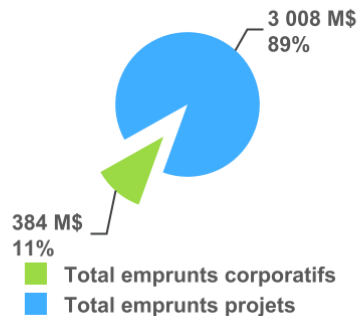


BRUNO GUILMETTE

Premier vice-président et chef de la direction financière

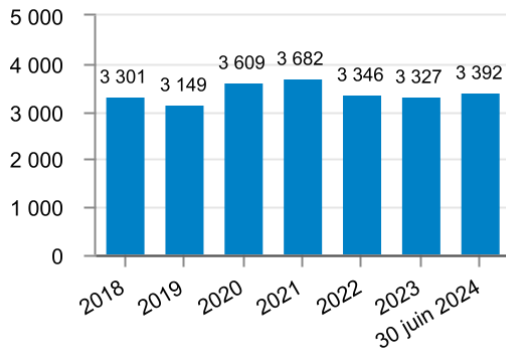
Progrès sur les cibles d'entreprise 2025

Répartition des emprunts - solde du capital - 3,4 G\$ Au 30 juin 2024



Emprunts - solde du capital (Consolidé)

(en millions de dollars canadiens)



Liquidités disponibles et financements autorisés

(en millions de dollars canadiens (non audités))

	Au 30 juin	Au 31 déc.
	2024	2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles ⁽¹⁾		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	601	478
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans les périmètres de financements de projets	(480)	(388)
Découvert bancaire	(16)	(6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie destiné à être utilisé à court terme	(14)	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles ⁽¹⁾	91	84
Facilité de crédit de la société mère		
Facilité de crédit autorisée	550	550
Emprunts effectués sur la facilité de crédit autorisée	(114)	(244)
Tranche non utilisée de la facilité de crédit de la société mère	436	306
Tranche non utilisée des facilités de crédit des filiales	94	157
Facilités de crédit disponibles pour la croissance	530	463
Liquidités disponibles et financements autorisés ⁽¹⁾	621	547

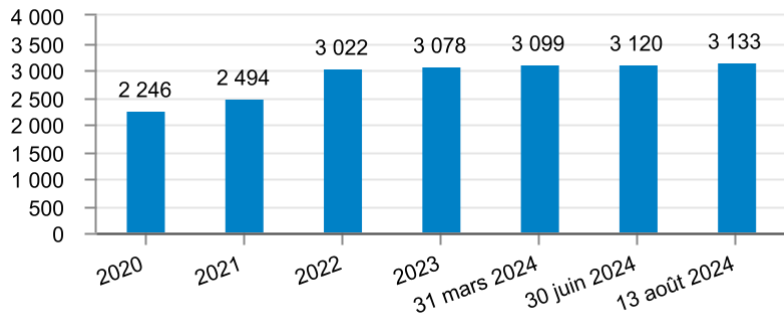
621 M\$ de liquidités disponibles et financements autorisés ⁽¹⁾

Comptabilisation de 21 M\$ dans les *Comptes à recevoir et autres débiteurs*, représentant près du tiers du crédit d'impôt à l'investissement à recevoir pour le projet Apuiat.

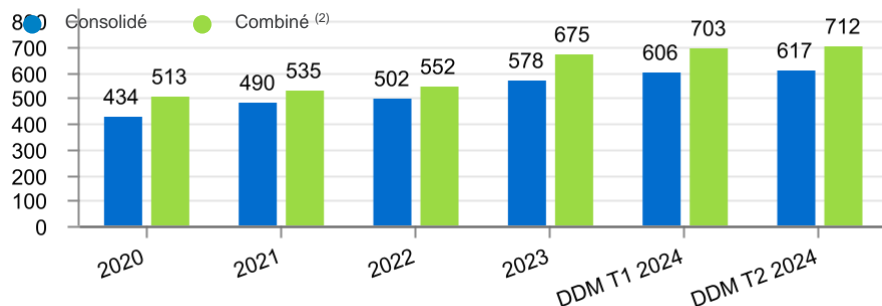
⁽¹⁾ La trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles, les liquidités disponibles et financements autorisés sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

Progrès sur les cibles d'entreprise 2025

Puissance installée (en MW)

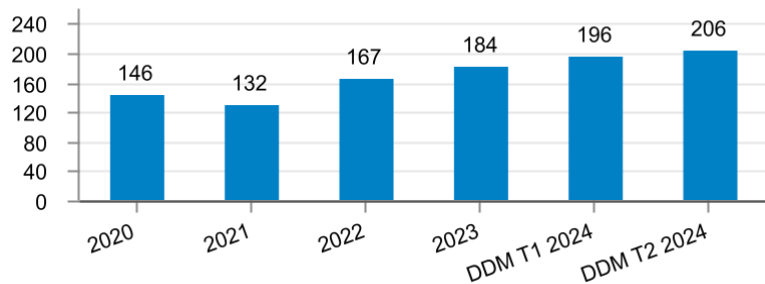


BAIIA(A) ⁽¹⁾ (en millions de dollars canadiens)

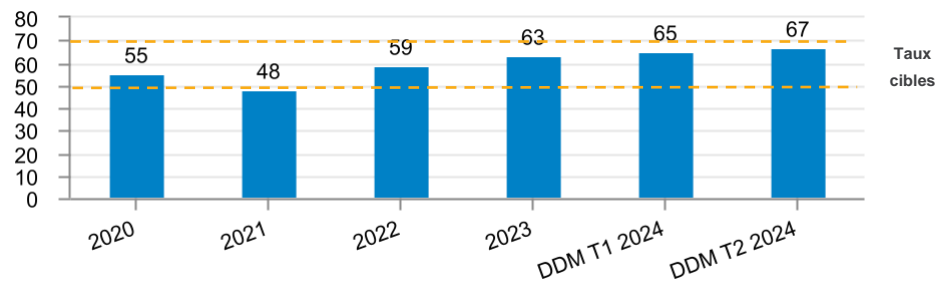


Flux de trésorerie discrétionnaires ⁽²⁾ ⁽³⁾

(en millions de dollars canadiens)



Ratio de réinvestissement ⁽²⁾ ⁽³⁾ (en %)



⁽¹⁾ Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 2 2024

⁽²⁾ Le Combiné, les Flux de trésorerie discrétionnaires et le Ratio de réinvestissement sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 2 2024.

⁽³⁾ Au cours du T1-2024, la Société a reclassé les charges du personnel de 2023 et 2024 relatives à ses régimes incitatifs qui étaient entièrement présentés en Charges d'exploitation dans les états consolidés des résultats. Afin de mieux rendre compte de l'affectation de ces charges aux différentes fonctions de la Société et ainsi fournir des informations plus pertinentes aux utilisateurs des états financiers, la Société alloue désormais ces charges selon la répartition du personnel entre les postes Charges d'exploitation, Administration et Développement des états consolidés des résultats. Ce changement a eu pour effet d'augmenter la charge de développement de 1 M\$ pour la période de trois mois close le 30 juin 2023, de 2 M\$ pour la période de douze mois se terminant le 30 juin 2024 et de 5 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Progrès sur les cibles d'entreprise 2025

Voici les principales réalisations du deuxième trimestre de 2024.

ENVIRONNEMENT



- Signature du Pacte solaire qui vise à relocaliser sur le sol européen la chaîne de valeur du secteur solaire, soutenant ainsi la stratégie de transition énergétique et de décarbonation de l'économie.
- Présentation des solutions d'agrivoltaïsme au Salon Terres en fête, qui présente des innovations aux exploitants agricoles en France.
- Démarrage d'une analyse d'écart portant sur nos pratiques en matière de biodiversité basée sur les recommandations du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature (aussi appelé TNFD).

SOCIÉTÉ



- Lancement d'une formation sur les biais inconscients offerte à tous les employés dans le cadre de notre démarche d'équité, diversité et inclusion.
- Activités planifiées pour souligner le mois de sensibilisation à la santé mentale en mai.
- Augmentation de l'indice de mobilisation global d'un point par rapport à 2023 avec un taux de participation au sondage de mobilisation à 95 %.
- Obtention du prix « Développement de la main-d'œuvre » au Gala reconnaissance des énergies renouvelables de Nergica pour le programme de formation en maintenance éolienne destiné aux Innus.

GOVERNANCE



- Amélioration de notre position parmi les meilleurs citoyens corporatifs canadiens selon Corporate Knights en passant de la 21^{ème} à la 15^{ème} position.
- Amélioration de notre évaluation ESG Corporate Rating de l'Institutional Shareholder Services group of companies (ISS ESG) en passant de la note de B- à B+ avec statut Prime.

Production d'électricité - Combiné ⁽¹⁾ | Trimestre (en GWh)

	T2 2024	Anticipé ^{(2) (3)}	T2 2023	T2 2024 vs Anticipé ^{(2) (3)}		T2 2024 vs T2 2023	
	en GWh	en GWh	en GWh	en GWh	%	en GWh	%
Amérique du Nord							
Éolien comparable - Canada	599	625	614	(26)	(4)	(15)	(2)
Éolien comparable - États-Unis	408	418	344	(10)	(2)	64	19
Total Éolien ANO	1 007	1 043	958	(36)	(3)	49	5
Hydro comparable - Canada	110	128	119	(18)	(14)	(9)	(8)
Hydro comparable - États-Unis ⁽⁴⁾	103	107	103	(4)	(4)	—	(1)
Total Hydro ANO	213	235	222	(22)	(9)	(9)	(4)
Solaire comparable - États-Unis	121	162	131	(41)	(25)	(10)	(8)
Total Amérique du Nord	1 341	1 440	1 311	(99)	(7)	30	2
Europe							
Éolien comparable - France	480	545	526	(65)	(12)	(46)	(9)
Éolien mise en service - France	36	40	—	(4)	(9)	36	>100
Total Éolien Europe	516	585	526	(69)	(12)	(10)	(2)
Solaire comparable - France	25	30	24	(5)	(16)	1	6
Total Solaire France	25	30	24	(5)	(16)	1	6
Total Europe	541	615	550	(74)	(12)	(9)	(2)
Total	1 882	2 055	1 861	(173)	(8)	21	1

⁽¹⁾ Le Combiné est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 2024.

⁽²⁾ Calculé en fonction des moyennes historiques ajustées des mises en service et des arrêts prévus pour les sites d'expérience et pour les autres sites, à partir des études de productibles réalisées.

⁽³⁾ Se reporter à la rubrique *Avis quant aux déclarations prospectives* du rapport intermédiaire 2024.

⁽⁴⁾ La centrale Fourth Branch était exploitée via un contrat de location et n'est maintenant plus sous la gestion de Boralex. La centrale a été incluse dans les actifs comparables comme son impact sur les résultats est négligeable.

Produits de la vente d'énergie ⁽¹⁾ - Résultats sectoriels | Trimestre

	Consolidé				Combiné ⁽²⁾			
	T2 2024	T2 2023	Variation		T2 2024	T2 2023	Variation	
			\$	%			\$	%
(en millions de dollars canadiens)								
Amérique du Nord								
Éolien	61	59	2	3	90	86	4	3
Hydro	18	18	—	—	18	18	—	—
Solaire	11	12	(1)	(7)	11	12	(1)	(7)
Total - Amérique du Nord	90	89	1	1	119	116	3	2
Europe								
Éolien	87	117	(30)	(26)	87	117	(30)	(26)
Solaire	3	4	(1)	(15)	3	4	(1)	(15)
Total - Europe	90	121	(31)	(25)	90	121	(31)	(25)
Total	180	210	(30)	(14)	209	237	(28)	(12)

⁽¹⁾ Inclut les compléments de rémunération.

⁽²⁾ Le Combiné est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 2 2024.

Résultats d'exploitation et BAIIA(A) ⁽¹⁾ - Résultats sectoriels

Trimestre

(en millions de dollars canadiens)	Consolidé				Combiné ⁽²⁾			
	T2 2024	T2 2023	Variation		T2 2024	T2 2023	Variation	
			\$	%			\$	%
Résultat d'exploitation	35	38	(3)	(8)	58	57	1	3
BAIIA(A) ⁽¹⁾	130	119	11	9	152	143	9	7
Amérique du Nord								
Éolien	71	63	8	13	92	86	6	9
Hydro	12	12	—	(4)	12	12	—	(4)
Solaire	6	10	(4)	(35)	6	10	(4)	(35)
Frais généraux - BU ANO	(8)	(10)	2	22	(8)	(10)	2	22
Total Amérique du Nord	81	75	6	9	102	98	4	6
Europe								
Éolien	70	64	6	9	70	64	6	9
Solaire	2	3	(1)	(19)	2	3	(1)	(19)
Frais généraux - BU Europe	(12)	(14)	2	11	(12)	(14)	2	11
Total Europe	60	53	7	13	60	53	7	13
Corporatif								
Administration	(11)	(9)	(2)	(24)	(10)	(8)	(2)	(24)
Total corporatif	(11)	(9)	(2)	(23)	(10)	(8)	(2)	(25)
Total - BAIIA(A) ⁽¹⁾	130	119	11	9	152	143	9	7
Résultat net	17	19	(2)	(11)	17	19	(2)	(11)

⁽¹⁾ Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 2 2024.

⁽²⁾ Le Combiné est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 2 2024.

Flux de trésorerie discrétionnaires ⁽¹⁾ | Consolidé

	Trimestre				DDM			
			Variation				Variation	
(en millions de dollars canadiens)	T2 2024	T2 2023	\$	%	30 juin 2024	31 déc. 2023	\$	%
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	138	144	(6)	(4)	476	496	(20)	(4)
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation	(49)	(68)	19	28	(2)	(51)	49	96
Marge brute d'autofinancement ⁽¹⁾	89	76	13	17	474	445	29	6
Versements sur les emprunts non courants (projets) ⁽²⁾	(74)	(73)	(1)	(1)	(233)	(232)	(1)	(1)
Ajustement d'éléments non liés à l'exploitation ⁽³⁾	1	1	—	(23)	6	6	—	(14)
Capital versé liés aux obligations - IFRS 16 ⁽⁴⁾	16	4	12	>100	247	219	28	12
Distributions versées aux actionnaires sans contrôle ⁽⁵⁾	(3)	(4)	1	25	(17)	(17)	—	5
Distributions versées aux actionnaires sans contrôle ⁽⁵⁾	(7)	(2)	(5)	>(100)	(67)	(57)	(10)	(17)
Nouvelles immobilisations corporelles (maintien de l'exploitation) ⁽⁶⁾	(2)	(4)	2	56	(5)	(6)	1	13
Frais de développement (aux résultats) ⁽⁷⁾	13	10	3	25	48	45	3	6
Flux de trésorerie discrétionnaires ⁽¹⁾	17	4	13	>100	206	184	22	11
Dividendes versés aux actionnaires de Boralex	17	17	—	—	68	68	—	—
Nombre moyen pondéré d'actions de base en circulation (en milliers)	102 766	102 766	—	—	102 766	102 766	—	—
Flux de trésorerie discrétionnaires par action	0,17 \$	0,04 \$	0,13 \$	>100	2,00 \$	1,80 \$	0,21 \$	11
Dividendes versés actionnaires - par action	0,1650 \$	0,1650 \$	—	—	0,6600 \$	0,6600 \$	—	—
Ratio de distribution					33 %	37 %		
Ratio de réinvestissement ⁽¹⁾					67 %	63 %		

(1) La marge brute d'autofinancement, les flux de trésorerie discrétionnaires et le ratio de réinvestissement sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 2 2024.

(2) Inclus les remboursements sur les emprunts non courants (les projets) et les remboursements aux investisseurs participant au partage fiscal, et exclut les prêts-relais TVA et les remboursements anticipés de dettes et des remboursements de la facilité de construction - Portefeuille Boralex Energy Investments et du prêt à terme CDPQ Revenu Fixe Inc.

(3) Pour la période de douze mois se terminant le 30 juin 2024 et le 31 décembre 2023, ajustement favorable composé principalement de frais d'acquisition, d'intégration et de transactions.

(4) Exclut le capital versé lié aux obligations pour les projets en développement et en construction.

(5) Composé des distributions versées aux actionnaires sans contrôle ainsi que de la portion des flux de trésorerie discrétionnaires attribuables à l'actionnaire sans contrôle de Boralex Europe Sarl.

(6) Exclut les nouvelles immobilisations corporelles des actifs réglementés (traités comme des actifs en construction puisqu'il s'agit d'un actif réglementé pour lequel les investissements sur la centrale sont considérés dans l'établissement de son prix de vente d'électricité). Pour la période de douze mois se terminant le 30 juin 2024, un ajustement de 3 M\$ a été fait afin de considérer ce changement de position.

(7) Au cours du T1-2024, la Société a reclassé les charges du personnel de 2023 et 2024 relatives à ses régimes incitatifs qui étaient entièrement présentés en Charges d'exploitation dans les états consolidés des résultats. Afin de mieux rendre compte de l'affectation de ces charges aux différentes fonctions de la Société et ainsi fournir des informations plus pertinentes aux utilisateurs des états financiers, la Société alloue désormais ces charges selon la répartition du personnel entre les postes Charges d'exploitation, Administration et Développement des états consolidés des résultats. Ce changement a eu pour effet d'augmenter la charge de développement de 1 M\$ pour la période de trois mois close le 30 juin 2023, de 2 M\$ pour la période de douze mois se terminant le 30 juin 2024 et de 5 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Situation financière | Aperçu

	Consolidé			
			Variation	
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	30 juin 2024	31 déc. 2023	\$	%
Trésorerie totale, incluant l'encaisse affectée	623	500	123	24
Immobilisations corporelles et actifs au titre du droit d'utilisation	3 782	3 725	57	2
Goodwill et Immobilisations incorporelles	1 204	1 220	(16)	(1)
Actif net financier	175	127	48	36
Total de l'actif	6 867	6 574	293	4
Emprunts - solde du capital	3 392	3 327	65	2
Total emprunts projets ⁽¹⁾	3 008	2 844	164	6
Total emprunts corporatifs	384	483	(99)	(20)
Taux moyen - total des emprunts (%)	3,84	3,58	0,26	7
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Boralex	1 698	1 629	69	4
Valeur aux livres par action (\$)	16,52	15,86	0,66	4
Coefficient d'endettement net au marché (%) ⁽²⁾	42 %	42 %	—	—

⁽¹⁾ Les emprunts projets sont normalement amortis sur la durée des contrats d'énergie des sites afférents et sont sans recours à Boralex.

⁽²⁾ Le Coefficient d'endettement net est une mesure de gestion du capital. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 2 2024.

Conclusion

- Hausse du BAIIA(A)¹ et des flux de trésorerie discrétionnaires² par rapport à T2-2023.
- Solide position financière avec des liquidités disponibles et financements autorisés ² au T2-2024 de 621 M\$.
- Comptabilisation des premiers montants à recevoir dans le cadre du crédit à l'investissement canadien de 30 %.
- Exécution rigoureuse du Plan stratégique 2025:
 - **Croissance et diversification** : **avancement des principaux projets en construction, prêts à construire et sécurisés selon les échéanciers prévus.**
 - Mise en service d'un parc éolien et d'un parc solaire en France.
 - Montage des turbines en cours pour les projets éoliens Apuiat au Québec et Limekiln en Écosse.
 - Démarrage prévu de la construction des deux projets de stockage Hagersville et Tilbury en Ontario en août.
 - Développement selon les échéanciers du projet éolien Des Neiges Sud au Québec.
 - **Clientèle** : Signature d'un CAÉ de 3 ans avec Statkraft au Royaume-Uni pour le parc éolien Limekiln qui précédera un contrat de 15 ans déjà obtenu pour ce projet.
 - **Optimisation** : Financement du parc éolien Limekiln en Écosse.

¹ Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 2 2024.

² Les flux de trésorerie discrétionnaires et les liquidités disponibles et financements autorisés sont des mesures financières non conforme aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesure peuvent ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 2 2024.

ANNEXES

Données historiques

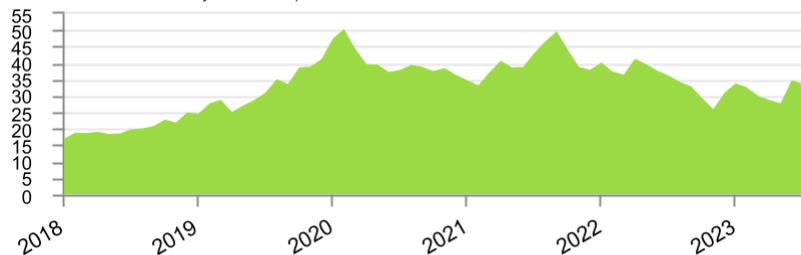
Production d'électricité - Consolidé

Données historiques

Cours de l'action (Prix de clôture mensuel en dollars canadiens)

Taux de croissance annuel composé ⁽¹⁾ : 13 %

(Bourse de Toronto sous le symbole BLX)

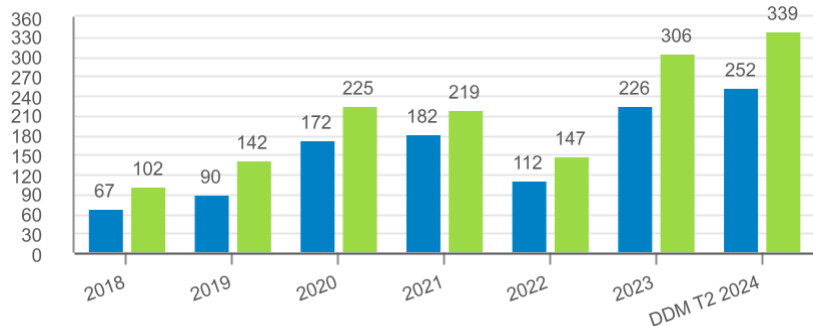


■ 33,51 \$ / action au 30 juin 2024

Résultat d'exploitation (en millions de dollars canadiens)

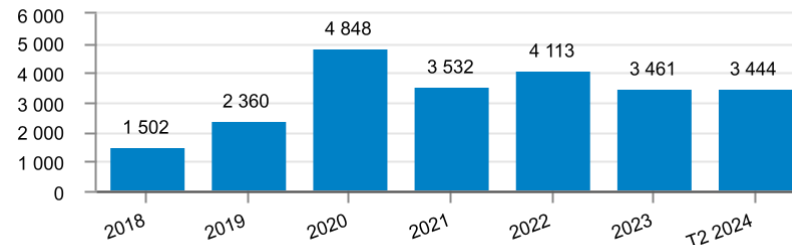
Taux de croissance annuel composé ⁽¹⁾ : 27 % (Consolidé) et 24 % (Combiné ⁽²⁾)

● Consolidé ● Combiné ⁽²⁾



Capitalisation boursière (en millions de dollars canadiens)

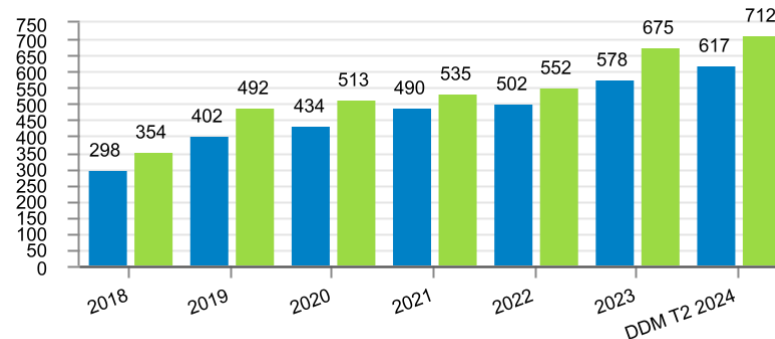
Taux de croissance annuel composé ⁽¹⁾ : 16 %



BAIIA(A) ⁽³⁾ (en millions de dollars canadiens)

Taux de croissance annuel composé ⁽¹⁾ : 14 % (Consolidé) et 14 % (Combiné ⁽²⁾)

● Consolidé ● Combiné ⁽²⁾



⁽¹⁾ Le Taux de croissance annuel composé est une mesure financière supplémentaire. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 2 2024.

⁽²⁾ Le Combiné est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 2 2024.

⁽³⁾ Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 2 2024.

Production d'électricité - Consolidé | Trimestre (en GWh)

	T2 2024	Anticipé (1) (2)	T2 2023	T2 2024 vs Anticipé (1) (2)		T2 2024 vs T2 2023	
	en GWh	en GWh	en GWh	en GWh	%	en GWh	%
Amérique du Nord							
Éolien comparable - Canada	448	467	450	(19)	(4)	(2)	—
Total Éolien ANO	448	467	450	(19)	(4)	(2)	—
Hydro comparable - Canada	110	128	119	(18)	(14)	(9)	(8)
Hydro comparable - États-Unis (3)	103	107	103	(4)	(4)	—	(1)
Total Hydro ANO	213	235	222	(22)	(9)	(9)	(4)
Solaire comparable - États-Unis	121	162	131	(41)	(25)	(10)	(8)
Total Amérique du Nord	782	864	803	(82)	(10)	(21)	(3)
Europe							
Éolien comparable - France	480	545	526	(65)	(12)	(46)	(9)
Éolien mise en service - France	36	40	—	(4)	(9)	36	>100
Total Éolien Europe	516	585	526	(69)	(12)	(10)	(2)
Solaire comparable - France	25	30	24	(5)	(16)	1	6
Total Solaire France	25	30	24	(5)	(16)	1	6
Total Europe	541	615	550	(74)	(12)	(9)	(2)
Total	1 323	1 479	1 353	(156)	(11)	(30)	(2)

(1) Calculé en fonction des moyennes historiques ajustées des mises en service et des arrêts prévus pour les sites d'expérience et pour les autres sites, à partir des études de productibles réalisées.

(2) Se reporter à la rubrique *Avis quant aux déclarations prospectives* du rapport intermédiaire 2 2024.

(3) La centrale Fourth Branch était exploitée via un contrat de location et n'est maintenant plus sous la gestion de Boralex. La centrale a été incluse dans les actifs comparables comme son impact sur les résultats est négligeable.

Production d'électricité - Consolidé | Cumul (en GWh)

	2024	Anticipé ^{(1) (2)}	2023	2024 vs Anticipé ^{(1) (2)}		2024 vs 2023	
	en GWh	en GWh	en GWh	en GWh	%	en GWh	%
Amérique du Nord							
Éolien comparable - Canada	1 037	1 072	990	(35)	(3)	47	5
Total Éolien ANO	1 037	1 072	990	(35)	(3)	47	5
Hydro comparable - Canada	198	202	196	(4)	(2)	2	1
Hydro comparable - États-Unis ⁽³⁾	241	210	234	31	15	7	3
Total Hydro ANO	439	412	430	27	6	9	2
Solaire comparable - États-Unis	189	250	216	(61)	(24)	(27)	(12)
Total Amérique du Nord	1 665	1 734	1 636	(69)	(4)	29	2
Europe							
Éolien comparable - France	1 305	1 374	1 374	(69)	(5)	(69)	(5)
Éolien mise en service - France	82	96	—	(14)	(14)	82	>100
Total Éolien Europe	1 387	1 470	1 374	(83)	(6)	13	1
Solaire comparable - France	38	46	40	(8)	(17)	(2)	(3)
Total Solaire France	38	46	40	(8)	(17)	(2)	(3)
Total Europe	1 425	1 516	1 414	(91)	(6)	11	1
Total	3 090	3 250	3 050	(160)	(5)	40	1

⁽¹⁾ Calculé en fonction des moyennes historiques ajustées des mises en service et des arrêts prévus pour les sites d'expérience et pour les autres sites, à partir des études de productibles réalisées.

⁽²⁾ Se reporter à la rubrique *Avis quant aux déclarations prospectives* du rapport intermédiaire 2 2024.

⁽³⁾ La centrale Fourth Branch était exploitée via un contrat de location et n'est maintenant plus sous la gestion de Boralex. La centrale a été incluse dans les actifs comparables comme son impact sur les résultats est négligeable.

Période de

QUESTIONS



Pour tout renseignement supplémentaire :

STÉPHANE MILOT

Vice-président - Relations avec les investisseurs

stephane.milot@boralex.com

(514) 213-1045



BORALEX.COM



